

SEANCE DU 22 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze, le vingt-deux Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 13 Février 2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13

Présents : Didier THIEBAUT – Maire
Jean-Luc GALLEY - Jean-Philippe LOUIS - Elodie VIREY, Adjoints.
Monique ROUSSIAU - Michel BERGER - Bruno FAVIER - Régis MONNIER -
François TARTARY – Françoise FEY L'HERISSON - Yann PROPHETE
Karine RODRIGUEZ

Absents : Bernard VETTRAINO ayant donné procuration à Didier THIEBAUT.
Eddy BERNARDI.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et après appel nominal, il a été procédé en conformité à l'article L.1221-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal.

M. Régis MONNIER a été désigné pour remplir cette fonction.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

I. TRAVAUX EN COURS

1. PASSAGES SURÉLEVÉS.

M. Jean-Luc GALLEY informe l'assemblée que les travaux de finitions de peinture aux abords des passages surélevés sont désormais terminés.

2. MAISON DES ASSOCIATIONS.

M. Jean-Luc GALLEY précise que les travaux de réfection de peinture de la salle de réunion sont terminés.

3. CHAPELLE SAINTE BELINE.

M. le Maire indique que les traverses en bois qui serviront à la réfection du chemin d'accès à la Chapelle Saint Béline sont en cours de préparation.

4. VOIRIE.

M. le Maire informe l'assemblée que, suite à la visite de M. BRUGGER, un rectificatif chiffré de l'estimation des travaux de voirie 2012 va être effectué.

5. EGLISE.

M. le Maire relate la visite sur le site de Mrs COQUELIN et MARANDE. Ces derniers suggèrent l'ouverture d'une porte d'accès sur le côté de l'Eglise afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

M. le Maire précise également que M. JUVENELLE travaille toujours sur le projet d'aménagement du derrière de l'Eglise.

6. MAISON MEYA.

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que M. JUVENELLE se charge du dépôt de permis de construire. Il indique par ailleurs que les demandes de subventions ont été réalisées.

7. CIMETIERE.

M. Jean-Luc GALLEY informe l'assemblée que l'entreprise DOSSOT a débuté les travaux d'aménagement de l'entrée du cimetière.

II. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1, Considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** des présents et représentés, **DECIDE** de verser aux Associations pour l'exercice 2012 les subventions telles que figurant ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT
PREVENTION ROUTIERE	30.00 €
ADMR	850.00 €
JEUNES VALLEE OURCE	50.00 €
OFFICE TOURISME ESSOYES	150.00 €
CHASSE LANDREVILLE	200.00 €
COOP. SCOLAIRE LANDREVILLE	300.00 €
GYM LOISIRS LANDREVILLE	300.00 €
SHOOT OF PAINTBALL	300.00 €
TIR LA FRATERNELLE	300.00 €
MAISON POUR TOUS	600.00 €
SI LANDREVILLE	600.00 €
SPOMPIERS LANDREVILLE	600.00 €
Subv° exceptionnelle Spompiers	2 600.00 €
Subv° exceptionnelle Syndicat Initiative	320.00 €
TOTAL SUBVENTIONS	7 200.00 €

DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figureront au budget primitif 2012, **RAPPELLE** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'Association et après réception de l'original d'un relevé d'identité bancaire.

III. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

1. PERSONNEL COMMUNAL

Recrutement d'un contrat unique d'insertion C.A.E. (droit privé)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur non-marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E. pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent technique à raison de 20 heures par semaine (20 heures minimum).

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de six mois à compter du 1^{er} Avril 2012 (6 mois minimum, 24 mois maximum renouvellements inclus - sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion »).

L'Etat prendra en charge 70 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'agent technique à temps partiel à raison de 20 heures par semaine pour une durée de six mois à compter du 1^{er} Avril 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la circulaire DGEFP n° 2010-25 du 20 décembre 2010 fixant la programmation des contrats aidés en 2011.

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire et de procéder au recrutement à compter du 1^{er} Avril 2012
- d'établir le contrat correspondant
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

1. SECURITE.

M. Jean-Luc GALLEY fait le rapport de la précédente réunion au cours de laquelle l'emplacement des panneaux Stop aux entrées du village a été défini. L'inventaire des panneaux à retirer dans la grande rue a été vu en commission. Certains panneaux seront à remplacer.

M. le Maire évoque le problème de stationnement gênant dans la grande rue (côté droit entre les 4 rues et l'Espace Chaussin) et souhaite qu'une solution soit rapidement trouvée.

2. INFORMATIONS.

M. Michel BERGER expose à l'assemblée le travail effectué et restant à faire sur le contenu du site internet de la commune.

3. CCAS.

Melle Elodie VIREY fait le rapport de la réunion du CCAS du 20 février dernier au cours de laquelle il a été question du repas des anciens et de diverses aides. Elle précise que le rôle du CCAS sera accentué sur le dialogue avec les personnes âgées.

4. SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT.

M. Régis MONNIER annonce à l'assemblée que des regards sont à reprendre suite aux travaux. S'en suivent des échanges entre Jean-Luc GALLEY, François TARTARY et Régis MONNIER.

5. CCAO.

Compte rendu de François TARTARY – Réunion du 7 Février 2012

Séance particulière du Conseil Communautaire dédiée :

- Au rappel des différentes actions mises en œuvre par la C.C.A.O. en 2011 ainsi que depuis sa création au regard des différentes compétences communautaires envisageables.
- Présentation de l'ensemble du personnel communautaire et débat avec le personnel au sein de tables rondes animées par chaque responsable de commission avec synthèse présentée ensuite à l'ensemble des délégués.

1°) ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LA C.C.A.O.

	Actions mises en œuvre
Compétences obligatoires	
Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire	
Constitution et gestion de réserves foncières nécessaires aux aménagements d'intérêt communautaire	
Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques, industrielles, commerciales et artisanales	
Accueil, maintien, extension ou promotion d'actions et d'activités touristiques d'intérêt communautaire	-Création et interconnexion des chemins de randonnées -Création et gestion d'un office de tourisme (en cours)
Compétences optionnelles	
Protection et mise en valeur de l'environnement	-Construction d'une déchetterie -Uniformisation du système de collecte des OM et du tri sélectif
Politique du logement social et du cadre de vie sur le territoire communautaire	OPAH
Equipements et actions d'animation en faveur de la jeunesse	Mise en place d'un animateur itinérant chargé de la coordination des actions en faveur de la jeunesse
Compétences facultatives	
Pôle de service administratif	
Prestations de services	Prestation de services techniques aux Communes (mise à disposition d'agents)
Zone de développement de l'éolien	Construction d'un pôle éolien en Vallée de l'Arce
Accessibilité	Elaboration du PAVE et du diagnostic ERP pour les Communes membres

2°) PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

- 2 secrétaires
 - Natacha BECARD
 - Jessika PRADET

- 4 agents attachés à la gestion de la déchetterie et à l'entretien de l'espace rural (espaces verts, voirie et bâtiments des Communes, chemins de randonnées)
 - Alice LHUILLIER
 - René THEROUDE
 - Guillaume RODET
 - Kévin GILLET (depuis déc.2011)

- 2 agents chargés de l'animation auprès des jeunes
 - Guillaume POINTEAUX
 - Laura DOS SANTOS (depuis déc.2011)

- 1 agent d'entretien des bureaux
 - Maria TURK

Le débat qui a suivi la présentation a permis un échange d'idées très constructif au sein de chaque table ronde concernant principalement la mise en œuvre des compétences des deux commissions avec les difficultés rencontrées ensuite par le personnel et leurs souhaits.

Après présentation des synthèses à l'ensemble des délégués, les membres du bureau ont demandé de poursuivre les actions en particulier dans les domaines des compétences obligatoires puisque le projet de regroupement des intercommunalités était reporté à l'horizon 2017.

Dans le domaine de la politique en faveur des personnes âgées le projet de création d'une maison de retraite sera à nouveau soumis en 2012 aux instances départementales. Suite à l'enquête sur les séniors, une réunion regroupant les Maires, les représentants des associations, CCAS et clubs des aînés, se tiendra à LOCHES-sur-OURCE le 1^{er} mars à 18H (salle polyvalente).

IV. INFORMATIONS DIVERSES.

1. BRM.

M. le Maire expose à l'assemblée le réajustement tarifaire de la Sté BRM pour l'année 2012. Le nettoyage des rues du village en quatre passages sera facturé 1.777,92 € TTC.

2. PLU.

M. le Maire indique qu'une réunion de présentation du PLU version finale aura lieu en présence des représentants de l'administration le 19 mars prochain.

3. RENOUELEMENT BAIL TERRE AOC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le renouvellement du bail de Monsieur et Madame FERREIRA Antonio et Odile non révisé à ce jour.

Après accord des fermiers concernés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

ACCEPTE le renouvellement du bail suivant aux conditions suivantes, soit à Madame FERREIRA Odile la parcelle ZC 153 d'une contenance de 40 a 53 ca de terre AOC pour une durée de 25 ans moyennant un fermage de 1600 kg après la vendange 2013.

CHARGE Maître DE VREESE, Notaire à Essoyes d'établir l'acte correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

4. CINE LIGUE Champagne Ardenne.

Considérant la délibération du 12 Janvier 2011 acceptant de passer une convention de partenariat pour la diffusion cinématographique en Région Champagne Ardenne et la MPT de Landreville avec la Ligue de l'Enseignement de Champagne Ardenne dite la LECA pour 7 à 15 projections annuelles et la convention s'y rapportant,

Considérant que la somme versée par la Commune est basée sur le nombre d'habitants du dernier recensement INSEE.

Considérant que la population est de 548 habitants au 1^{er} janvier 2012,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

ACCEPTE l'avenant à compter du 1^{er} janvier 2012 à cette convention dont la somme est calculée sur la base de $0.35 \text{ €} \times 548 \text{ habitants} = 191.80 \text{ €}$

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

5. DOSSIER SIMONNET.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a récemment rencontré M. et Mme SIMONNET à propos du litige qui les oppose à la commune (cf. précédents CM). Deux solutions se dessinent : faire un échange de 1 pour 2 en faveur de la commune à hauteur de 35 ares ou vendre 35 ares de terrain aux intéressés. Le Conseil Municipal souhaite privilégier la vente et **CHARGE** M. le Maire de faire de négocier en ce sens.

6. INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- Suite à la vérification annuelle des extincteurs, deux sont à remplacer pour un coût de 166.96 € TTC.
- Les certificats de conformité des permis de construire sont désormais délivrés par la commune et non plus par la DDT.
- L'ensemble du classement de la voirie urbaine sera à vérifier et à modifier en commission
- L'accusé de réception relatif à la candidature de Landreville pour le label Petite Cité de Caractère est parvenu en mairie.
- Le contrat d'Amélie FAVIER est prolongé jusqu'au 31/08/2012.

Par ailleurs, il fait lecture de divers courriers :

- Courrier de M. TARGY qui indique qu'il refera le chemin dans les plus brefs délais. Le Conseil Municipal **DEMANDE** à ce que soient remises les bornes sur ce chemin.
- Demande d'emplacement de stationnement de camping-cars pour des touristes belges.
- Demande de Mme JELMONI pour intégrer la compagnie de Sapeurs-Pompiers.

V. QUESTIONS DIVERSES.

1. Mme Karine RODRIGUEZ signale un dysfonctionnement du regard situé Rue des Fâches. Un courrier sera envoyé à l'entreprise POIRIER.
2. M. Yann PROPHETE indique que certains habitants soumettent l'idée d'un passage surélevé au niveau de l'écluse centre bourg.
3. M. Régis MONNIER indique que M. Alain CINTRAT, maire d'Essoyes, souhaite connaître le coût des passages surélevés réalisés dans le village. Les chiffres lui seront communiqués.
4. M. Jean-Luc GALLEY demande si le problème des embâcles dans le bief a été évoqué en réunion du Comité Syndical.
5. M. le Maire demande à ce que l'éclairage sur l'Espace Chaussin soit rétabli car actuellement fonctionnement inverse.
6. Suite à enfouissement des réseaux, M. et Mme DUBUFFET nous font part d'un problème électrique – terre sectionnée dans leur résidence principale. Jean-Luc GALLEY doit contacter le SDEA.
7. M. Michel BERGER demande que le lampadaire au-dessus de l'arrêt de bus soit remis en service.
8. M. le Maire demande que les lampadaires entreposés sur le terrain de M. VIREY Michel, Rue des Fâches, soient enfin déposés.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 00.

La prochaine réunion est fixée au 28 mars prochain.